MAJ 12.12.2023

Synthèse

Bocage Forestier
24/RD/1945



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.
franceboisforet.fr

Réalisé par :

France Bois Forêt

Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53
h.derevel@franceboisforet.fr

Contexte et objectifs

Le projet BOCAGE FORESTIER va permettre, dans une approche innovante fondée sur le principe des zones ateliers, de mettre en œuvre une démarche de recherche–action, combinant l'analyse expérimentale et la gestion courante de l'espace, en concertation avec toutes parties prenantes afin de tester l'intérêt des haies composites pour servir de protection et de corridors écologiques pour la biodiversité.

Les objectifs conjoints de BOCAGE FORESTIER sont :

- Augmenter l'hétérogénéité et améliorer la connectivité du paysage forestier via la plantation de haies composites
- Accroitre et préserver la biodiversité à l'échelle du paysage grâce au réseau de haies composites
- Accroître la résilience des massifs forestiers aux aléas biotiques et abiotiques engendrés par le changement climatique grâce aux barrières naturelles que constituent les haies composites
- Maintenir la production des massifs forestiers à long terme

Principaux résultats obtenus

Tâche 0 : Gouvernance

Comité d'orientation stratégique (COS) composé de : Conseil Régional, CRPF, GIP ATGeRi, FCBA, IEFC, ONF, PNR Landes de Gascogne, SEPANSO, SF CDC et SYSSO s'est réuni tous les ans.
Mise en place de 4 groupes techniques pour accompagner les pilotes dans la mise en œuvre des tâches.

Tâche 1 : Sélection de la zone atelier

La zone retenue début 2022 de 27 000 a subi les incendies Landiras 1 et 2. De plus, au vu de la difficulté pour trouver les sites d'expérimentation de la tâche 3, une extension à l'ouest portant la zone définitive à plus de 50 000 ha !
Avec l'arrivée du Living Lab du PNR des Landes de Gascogne, une extension sur l'ensemble de la zone incendiée (reconstitution des lisières existante) a été effectuée, portant la zone à **78 000 ha**.

Tâche 2 : Mise en place et gestion des haies composites agissant comme corridors écologiques et barrières de protection

A partir de 38 essences référencées et mesurées sur des essais ancien, une première liste de 18 espèces sélectionnées ont été notées par chaque membre du GT2 selon différents critères. L'analyse multicritère a permis de resserrer la liste à
Chaque membre du GT2 a procédé à une notation de la liste des

Indicateurs de résultats

Indicateur 1 : Nombre d'espèces animales et végétales inventoriées

11 + forêt

Indicateur 2 : Nombre de mètres linéaires aménagés

2021/2022 : 3,2 km
2022/2023 : 1,8 km
2023/2024 : 2,2 km + 3,5 km (24)

France Bois Forêt

Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53
h.derevel@franceboisforet.fr

18 essences selon 14 critères en 2022. Afin de pouvoir classer les essences et en ressortir une liste, une pondération de chaque critère a été demandé au GT2. L'analyse multicritère a sorti une liste de 10 essences. L'objectif est d'avoir des kit par station de 5 espèces avec 3 espèces « obligatoire » et 4 ou 5 facultatives.
7 km de haies expérimentales ont été implantées depuis 2021 dont 1,5 à l'intérieur de la zone d'études. 3,5 km ont été « exportés » du massif des Landes de Gascogne pour la Dordogne (zone grêlée) dans un schéma intraparcellaire.

Tâche 3 : Gestion et suivi de la zone atelier
L'INRAE a sélectionné 36 sites (6 répétitions) de suivi au sein de la zone d'étude. 11 taxons sont suivis sur ces sites. Une mesure complémentaire de la partie forestière a été effectué début 2024.
AFB a effectué des mesures annuelles sur les lisières installées, avec un taux de reprise excellent (moins de 10% de mortalité sur tous les sites) et conforte les essences sélectionnées, à l'exception du sorbier des oiseleurs.

Tâche 5 : Communication des résultats et sensibilisation des parties prenantes
Une présentation de la zone d'étude et du projet a été mené auprès d'un panel de 20 personnes diverses (gestionnaires privés et publics, enseignants, associations environnementalistes, chercheurs, administration territoriale, politiques…). Cela a été l'occasion de faire le point de l'avancement du projet et d'échanger autour des attentes que peuvent avoir les parties prenantes de la zone d'étude sur l'objet des lisières.

Valorisation

3 ateliers menés auprès d'un panel de partie prenante de présentation du projet et de son avancée (2022, 2023 et 2024)
Présentation du projet aux élus de la Région Nouvelle Aquitaine (2022)
Présentation du projet à la SEPANSO Aquitaine (2023)
Film sur l'émission NEO de la Région Nouvelle Aquitaine (2023)
Labellisation Schéma Régional de Biodiversité de Nouvelle Aquitaine (2024)